VILLE DE VIROFLAY

DEPARTEMENT DES YVELINES

PLAN LOCAL D'URBANISME
APPROUVE LE

PLAN DES SERVITUDES

ETABLI PAR	CABINET JOUANNE ET LLORCA
DATE	AVRIL 2013
ECH	1 / 5000

Servitudes d'utilité publique :
Porter à Connaissance du Préfet des Yvelines en date du 6 mars 2009

- A7 — Servitudes résultant du classement en "forêt de protection"
- AC1 — Servitudes de protection des monuments historiques
  - Monument historique classé
  - Monument historique inscrit
- AC2 — Servitudes de protection des sites et monuments naturels
- Int1 — Servitude au voisinage d'un cimetière
- I3 — Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (*)
- I4 — Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport d'électricité
- PM1 — Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels prévisibles
- PT1 — Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 — Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
  - Faisceaux hertziens
  - Secteurs de dégagement
  - Zones secondaires
  - Cote maxi obstacles métalliques (70) / Cote maxi autres obstacles (35)
- PT3 — Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
- T1 — Servitudes relatives aux chemins de fer (**)
- T4 — Servitudes de balisage
- T5 (266) — Servitudes aéronautiques de dégagement

(*) Les conditions d'application des servitudes I3 sont fixées par la loi

(**) Les limites légales d'un chemin de fer et les distances d'application des servitudes T1 sont des détaillées dans la "*notice technique des servitudes grevant les propriétés riveraines du chemin de fer*", annexée au PLU

Emprises en tréfonds

- Servitude de tréfonds A86
- Servitude de tréfonds tramway

Nord / O / E / S

Monument Pershing-Lafayette

Monument Pershing-Lafayette (ins. MH : 7 mars 2007)

Pavillon de l'Octroi (ins. MH : 11 août 1959)

Pavillon de musique de Madame (cl. MH : 24 août 1943)

Ancienne laiterie de Madame (cl. MH : 27 août 1975)

Domaine classé de Versailles et Trianon (cl. MH : 15 octobre 1964, dite "protection Malraux")

Massif domanial de Fausses-Reposes (décret du 23 août 2007)
Bois de Fausses-Reposes (inscrit le 25 janvier 1971)

Bois de Viroflay-Meudon (inscrit le 20 décembre 1967)

Meudon -Trappes

Zone de protection

Zone de protection du centre radioélectrique (limite naturelle)

Ligne ferroviaire de Paris-Saint-Lazare à Versailles rive droite

Ligne ferroviaire de Paris-Montparnasse à Brest

Branches C5 et C7 du RER C

Risques d'effondrement ou d'affaissement du sol liés à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées

Zone spéciale de dégagement radioélectrique Le Chesnay-Meudon Largeur=300 m

Zone spéciale de dégagement de la LH Paris-Caen-Le Havre tronçon Meudon-Le Mesnil CCT 028 22 022 Largeur=300 m

Zone spéciale de dégagement de la liaison Elancourt-Meudon CCT 078 22 028 Largeur=200 m

Zone spéciale de dégagement de la liaison Guyancourt-Meudon Largeur=200 m

Zone spéciale de dégagement de la LH Paris-Bordeaux tronçon Meudon-Poigny la Forêt Largeur=500 m

Servitude liée à la station hertzienne de Meudon (décret du 7 mai 1935) zone secondaire de dégagement de 2000 m

Servitude liée à la station hertzienne de Meudon (ANFR n° 092 22 0000 ; décret du 7 mai 1935) zone de protection de 3500 m

Servitudes liés au faisceau hertzien de Versailles Satory (mairie à Paris (Etat-major marine), décret du 25 mai 1964

Bièvre-Plessis-Robinson-Versailles câble 225 kV

Bièvre-Plessis-Robinson-Versailles câble 65-66 -63kV

DN 150 Ville d'Avray-Saint-Cloud

DN 300 Ville d'Avray-Viroflay

DN 300 Versailles-Meudon

DN 600 Jouy-en-Josas

DN 400 Vélizy

DN 400 Vélizy-Jouy-en-Josas

PP Gaz de Vélizy

Centre 78.32.15

Centre n°1 Vélizy-Villacoublay Emission

Centre n°3 Vélizy-Villacoublay Emission

Pavillon Saint-Vigor et ses jardins (ins. MH : 24 août 1926)

Pavillon de musique de Madame

Ancienne laiterie de Madame

Pavillon de l'Octroi

225 NGF

85 NGF

200 NGF

267.5 · 264 · 257 · 250 · 243 · 266 · 236 · 256 · 246 · 236 · 222 · 226

350 / 210 · 315 / 189 · 280 / 168 · 70 / 35 · 63 / 31.5

Zone secondaire de dégagement de 150 m · Zone de protection 3.08 · de 1755 m · de 1500 m · de 1000 m